

ASSOCIATION FONCIÈRE
DE REMEMBREMENT

MAIRIE

29350 MOËLAN-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT (AFR)

Séance du 17 novembre 2023

L'An deux mille vingt trois
Le vendredi 17 novembre à 18h00

Date de convocation : 10 novembre 2023

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL.

Présents : Mme GRISEL Marie-Louise, Présidente, M. CHANVRIL Franck, Adjoint délégué à la transition écologique, à l'environnement et à l'agriculture, M. COLOMER André, Vice-Président, M. KERHERVÉ Frédéric, Secrétaire, M. LE GARREC André, M. LE DAIN Yves, M. TAMIC Michel, Mme SÉACH Anne, M. PENVEN Sébastien, M. JEANNET Jérôme.

Excusés : M. JAFFRÉ Claude, Conseiller Départemental, M. MADELON Xavier.

N° 007-2023 : PROCÈS-VERBAL DE BORNAGE – PARCELLES ZY 487 -501 - 503

En tant que Présidente de l'association foncière de remembrement de Moëlan-sur-Mer, Mme GRISEL Marie-Louise rend compte de la signature du procès-verbal de bornage établi pour la délimitation de la parcelle ZY n° 19, propriété de l'AFR, jouxtant les parcelles ZY n°487 -501 – 503 qui font l'objet de la demande.

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE de ce porter à connaissance.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Marie-Louise GRISEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.